

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **alcapur® Premium**

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Emploi de la substance / de la préparation:

Nettoyant et additif à utiliser dans le cratère combi Wofasteril-Premium pour une désinfection à l'acide peracétique sans odeur et respectueuse des matériaux.

#### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

##### · Producteur/fournisseur:

DURAtec AG

Zelglimatte 3

CH-6260 Reiden

Tel. + 41 (0)62 758 49 49

Fax. + 41 (0)62 758 49 27

· Service chargé des renseignements: E-Mail: info@duratec.ch

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

##### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### · Pictogrammes de danger



GHS05

##### · Mention d'avertissement Danger

##### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

##### · Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### · Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 1)

P405 Garder sous clef.  
 P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations
- Description: Solution d'hydroxyde de sodium dans l'eau contenant des tensioactifs

· Composants dangereux:

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H302	≥5 ≤15%
CAS: 53563-70-5 Numéro CE: 613-013-1	Acide alkyl éther carboxylique Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥1 <3%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	acide citrique Eye Irrit. 2, H319	≤1 ≠10%
CAS: 68891-38-3	alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥1 ≤10%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
  - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
  - Les secouristes doivent porter des gants et des lunettes de protection.
  - En cas de contact avec le produit concentré, appeler immédiatement un médecin.
- Après inhalation:
  - Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
  - En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
  - Après inhalation de brouillard de pulvérisation (irritation ou brûlure de la bouche et de la gorge), consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Après contact avec la peau:
  - Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.
  - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
  - Soin de la peau.
- Après contact avec les yeux:
  - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
  - Bandage avec des gaz stériles.
  - Retirez les lentilles de contact.
- Après ingestion:
  - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
  - Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- Indications destinées au médecin:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
  - Peau et muqueuse: rougeurs locales à cloques. (Gravure)
  - Yeux: lésion sévère de la cornée, risque de cécité.
  - Inhalation: irritation, éventuellement inflammation des voies respiratoires supérieures.
  - Ingestion: saignement des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac, risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique de la peau brûlée et des muqueuses.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone  
Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)  
Réagit de manière exothermique avec l'eau.  
De l'hydrogène gazeux peut se former au contact des métaux légers. (Risque d'explosion)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Veiller à une aération suffisante.  
Ne pas respirer les vapeurs / gaz / brouillards.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
N'utilisez pas de récipients en métal léger, utilisez des récipients en plastique.  
Rincer les petites quantités et les résidus après neutralisation (pH 7,0 avec beaucoup d'eau).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Éviter l'inhalation de vapeurs / brouillards / gaz.  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

### Nom du produit: **alcapur® Premium**

(suite de la page 3)

Eviter la formation d'aérosols.

Les douches d'urgence doivent être à proximité immédiate.

Lors de la dilution, toujours utiliser de l'eau et incorporer lentement le produit Ne pas mélanger sous forme concentrée avec des acides. (Développement de chaleur).

NE JAMAIS RASSEMBLER ALCAPUR® PREMIUM ET WOFASTERIL®PREMIUM CONCENTRÉ.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Utiliser des emballages émaillés.

Matériau convenant pour emballages et canalisations: le verre.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: alliages ferreux.

Utiliser des emballages intérieurs en polyoléfine.

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Matériau approprié: caoutchouc, plastique.

Matériaux inadaptés: aluminium, plomb, étain et zinc et leurs alliages.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Tenir à l'écart de l'aluminium, du plomb, de l'étain et du zinc et de leurs alliages, des composés d'ammonium et des peroxydes organiques.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Température de stockage recommandée:** Température ambiante

· **Classe de stockage:** 8 (CHG/TRGS510) Substances caustiques et corrosifs

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Nettoyant et additif à utiliser pour une application d'acide peracétique inodore et respectueuse des matériaux ainsi que pour le nettoyage et la désinfection combinés

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Utiliser une aspiration convenable.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**1310-73-2 hydroxyde de sodium**

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2 e mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 2 e mg/m<sup>3</sup>

SSc;

MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

**77-92-9 acide citrique**

VME (Suisse) Valeur momentanée: 4 e mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme: 2 e mg/m<sup>3</sup>

SSc;

MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 4)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

*Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.*

*Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.*

*Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.*

*Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*

*Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*

· **Protection respiratoire:**

*Filtre P2*

*Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*

*Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.*

*Protection respiratoire selon EN 141.*

· **Protection des mains:**

*Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)*



Gants de protection

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*

*À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.*

*Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

· **Matériau des gants**

*Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,65$  mm*

*Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*

*Système 2 couches nitrile-chloroprène*

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

*Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).*

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

*Fournir un dispositif de lavage des yeux.*

· **Protection du corps:**

*Bottes*

*Tablier*

*Vêtements de travail protecteurs*

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

**Forme:** Liquide

**Couleur:** Jaunâtre

· **Odeur:** Inodore

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 5)

· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH à 20 °C:</b>	11
· <b>Changement d'état</b> <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	>100 °C (DIN 51751)
· <b>Point d'éclair:</b>	>100 °C (DIN 51755)
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b> <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 800 °C:</b>	3,5 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,13 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Soluble
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b> <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b> <b>Eau:</b>	83,0 %
<b>VOC (CE)</b>	0,00 %
<b>VOC (CH)</b>	0,00 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	0,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· **10.1 Réactivité**

De l'aluminium, plomb, étain, zinc et leurs alliages, ainsi que acides, composés d'ammonium. et éloignez les peroxydes organiques.

Lors de la réaction avec des composés d'ammonium, formation d'ammoniac.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit aux lessives alcalines en dégageant de l'ammoniac.

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.

Réagit aux acides en dégageant de la chaleur.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Aluminium, plomb, étain, zinc et leurs alliages.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SUI

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 6)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Oral	LD50	3.250 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	100.000 mg/kg (rat)

**1310-73-2 hydroxyde de sodium**

Oral	LD50	325 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

**68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

**53563-70-5 Acide alkyl éther carboxylique**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

**1310-73-2 hydroxyde de sodium**

LC50 (96h)	125 mg/l (Gambusia affinis)
EC50 (24h)	76 mg/l (daphnia magna)
EC50 15 min	22 mg/l (Photobacterim phosphoreum)

**68891-38-3 alcools, C12-14, éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium**

LC50 (96h)	15 mg/l (fish, bluegill)
	1,4-20 mg/l (Fish)
EC50 (24h)	1-50 mg/l (daphnia)

**53563-70-5 Acide alkyl éther carboxylique**

LC50 (96h)	>100 mg/l (Fish)
EC50 (24h)	>100 mg/l (daphnia)

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur*® Premium**

(suite de la page 7)

### 77-92-9 acide citrique

LC50 (96h)	440-760 mg/l ( <i>Leuciscus idus</i> ) ~120 mg/l ( <i>daphnia magna</i> )
EC5 (16h)	>10.000 mg/l ( <i>Pseudomonas putida</i> )
IC 5 / 8 d)	640 mg/l ( <i>Scenedesmus quadricauda</i> )

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

Alcools éthoxylés en C12-14, sulfates, sel de sodium

CAS 68891-38-3 facilement biodégradable > 60%, 10 jr OECD 301D

Acide alkyléther carboxylique CAS 63563-70-5 facilement biodégradable

Acide citrique CAS 79-92-9 facilement biodégradable 97%, 28 jr OECD 301B

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Acide alkyle éther carboxylique CAS 63563-70-5 LogPow 1.3

Acide citrique CAS 79-92-9 LogPow -1,72

#### 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Autres indications écologiques:

#### Indications générales:

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Catalogue européen des déchets

02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
18 02 05*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

##### Liste des déchets Code des déchets OMoD

02 01 08 (ds): déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

18 01 06 (ds): produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

18 02 05 (ds): produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

##### Emballages non nettoyés:

##### Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

• **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SUI

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020


Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 8)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1824
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	8 Matières corrosives. 8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Segregation Code	Attention: Matières corrosives. F-A,S-B Alkalis A SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

-SUI-

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

(suite de la page 9)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit
- **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon OChim 2015 - SR 813.11**

Date d'impression : 17.11.2020

Version: 2

Révision: 17.11.2020

**Nom du produit: *alcapur® Premium***

*Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A*  
*Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2*  
*Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1*  
*Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2*  
**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 10)

SUI